

## AVIS PUBLIC

---

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

- 1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur trois demandes de dérogation mineure reçues par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant l'immeuble situé au **1075, avenue Laurier** et portant sur les objets suivants :
  - Autoriser un bâtiment d'une hauteur en niveaux de 2 étages, et ce, malgré la grille des usages et des normes de la zone C-1 à l'annexe C du *Règlement de zonage* (1177);
  - Autoriser qu'une partie d'un commerce situé dans un sous-sol comporte des espaces accessibles au public, et ce, malgré l'article 4.5.3 du Règlement 1177;
  - Autoriser la transformation du bâtiment sans qu'un espace de chargement ou déchargement ne soit prévu, et ce, malgré l'article 10.1 du Règlement 1177.
- 2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur ces demandes de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le mardi, 2 juillet 2019** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;
- 3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur ces demandes;
- 4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder les trois demandes de dérogation mineure listées ci-dessus, celles-ci seront réputées conformes aux dispositions du *Règlement de zonage* (1177) de l'arrondissement.

Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine au 514 495-6234.

Montréal, le 13 juin 2019

La Secrétaire de l'arrondissement,

Julie Desjardins, avocate

